

Pub-publications

Rapidité de publication

Rentabilité à court terme

Dégradation conditions de

Brutale réorganisation



QUAND LA SOUFFRANCE

e orci t. id. Sed ut curst. ic aliquet. nisi a ris mollis. lo. Susp n lectus, accums mi sed sociaes aliquet non. Ph tisi ac nunc fermen-tum, q is id veit ligula. utricles placera rices. In cursus Mauris sollicituc nulla sol iaplen ne n. Ut a n m tempo at nibh ti placera libero ac ia a. ac- m. Sed

.stibulu. m mollis an ligula d imperd ista ege. risus ti quis gra e molesti ala vitae, mi sed sociaes aliquet non. Ph tisi ac nunc fermen-tum, q is id veit ligula. utricles placera rices. In cursus Mauris sollicituc nulla sol iaplen ne n. Ut a n m tempo at nibh ti placera libero ac ia a. ac- m. Sed

sed antefelis. Ve- Sed iaculis bibendum i. cursus lorem accumsan ligu. aliquet odio infella, sed imperi. nisi a viverra mi facilisis ege ris mollis omare pulvinar, risus ti lo. Suspendisse neque, quis gra n lectus, iacoret vulputate molesti accumsan risus quis ligula vitae, mi sed sociaes aliquet non. Ph tisi ac nunc fermen-tum, q is id veit ligula. utricles placera rices. In cursus Mauris sollicituc nulla sol iaplen ne n. Ut a n m tempo at nibh ti placera libero ac ia a. ac- m. Sed

e orci t. id. Sed ut curst. ic aliquet. nisi a ris mollis. lo. Susp n lectus, accums mi sed sociaes aliquet non. Ph tisi ac nunc fermen-tum, q is id veit ligula. utricles placera rices. In cursus Mauris sollicituc nulla sol iaplen ne n. Ut a n m tempo at nibh ti placera libero ac ia a. ac- m. Sed

.stibulu. m mollis an ligula d imperd ista ege. risus ti quis gra e molesti ala vitae, mi sed sociaes aliquet non. Ph tisi ac nunc fermen-tum, q is id veit ligula. utricles placera rices. In cursus Mauris sollicituc nulla sol iaplen ne n. Ut a n m tempo at nibh ti placera libero ac ia a. ac- m. Sed

e orci sed antefelis. Vestibulu. id. Sed iaculis bibendum mollis. Ut cursus lorem accumsan ligula. lo infella. ornam f rere pulv isseneq reet vulp faus quis ales alia. uno. ferm ris. utric ruis Mau ucln com xtor diarr ordsem tiamhent lunt, ut te o, etegep issen pulv issen non. vus ligu'

e orci sed antefelis. Vestibulu. id. Sed iaculis bibendum mollis. Ut cursus lorem accumsan ligula. lo infella. ornam f rere pulv isseneq reet vulp faus quis ales alia. uno. ferm ris. utric ruis Mau ucln com xtor diarr ordsem tiamhent lunt, ut te o, etegep issen pulv issen non. vus ligu'

LES RAPPORTS D'EXPERTISE

Reporterre : la condamnation qui inquiète

Un journaliste de Reporterre qui avait couvert en juin 2020 une action du mouvement écologiste Extinction Rebellion sur les pistes de l'aéroport d'Orly a écopé d'une amende de 750 € pour « manquement à la sûreté aéroportuaire ». Arrêté au même titre que les manifestants, il avait passé dix heures en garde à vue. Motif de l'amende ? Il n'avait ni « raison légitime » ni « titre de circulation » pour se trouver sur les pistes. Visiblement, sa qualité de journaliste – déclinée à plusieurs reprises, carte de presse à l'appui – et le reportage qu'il était en train d'effectuer ne comptent pas. En clôturant le Beauvau de la sécurité, Emmanuel Macron a annoncé vouloir appliquer les recommandations du rapport Delarue sur les rapports entre police et journalistes. Chiche ! La n° 10 réclame de « garantir la possibilité pour les journalistes de couvrir des manifestations qui ont été interdites ou n'ont pas été préalablement déclarées ».

AFP : la relaxe qui rassure

Poursuivis pour diffamation par Marine Le Pen, l'AFP et un de ses journalistes ont été relaxés le 7 septembre. La dépêche mise en cause, datée de juillet 2017, relatait les enquêtes alors en cours sur le financement des campagnes présidentielle puis législatives du Front national en 2012. Elle relayait également les confidences anonymes de membres ou anciens membres du FN sur le profit qu'aurait pu tirer Marine Le Pen de ce système. Pour justifier son action en diffamation, cette dernière arguait de la relaxe obtenue en novembre 2019 par le Rassemblement national – le parquet fait appel – des accusations d'escroquerie. Dans son jugement du 7 septembre, le tribunal rappelle que « la bonne foi s'apprécie au regard des éléments en possession de l'auteur de l'article au jour de sa publication » et souligne que le journaliste « a été particulièrement prudent ». Ne rendre compte que des enquêtes qui aboutiront bien à une condamnation serait un exercice journalistique compliqué...

Zemmour : la relaxe qui fâche

« Il y a une continuité entre les viols, vols, trafics jusqu'aux attentats de 2015, ce sont les mêmes qui les commettent [...]. C'est le djihad partout. Ils se comportent en colonisateurs. Les caïds et leurs bandes s'allient à l'imam pour faire régner l'ordre dans la rue et dans les consciences selon la vieille alliance du sabre et du goupillon, en l'occurrence, la kalach et la djellaba. » Condamné en première instance pour injure et provocation à la haine à cause de ces propos – et d'autres – tenus en septembre 2019 à Paris lors d'une « convention de la droite », Éric Zemmour a été relaxé par la cour d'appel le 8 septembre. L'argumentaire est surréaliste : la cour estime que « les propos critiqués ne visent nullement l'ensemble des Africains, des musulmans ou des immigrés, mais seulement une partie de ceux-ci ». Un beau marche-pied pour celui qui façonne son personnage de potentiel candidat à la présidentielle.

Témoins Revue trimestrielle
du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.
Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Ludovic Finez, Patrick Kamenka, Rémi Kenzo-Pagès, Véronique Marchand, Emmanuel Vire.
Illustrations : José Manchego-Munoz.

Photos : Lisa Noyal.
Rédaction en chef : Ludovic Finez.
Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel.
Révision : Francis Ambrois, Nathalie Simon.
Rédaction graphique : Ilaé Roc.

Impression : Alliage (01 41 98 37 97).
Commission paritaire : 0923 5 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Courrier électronique : contact@snjcgf.fr
www.snjcgf.fr
twitter.com/snjcgf

En cas de changement d'adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcgf.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins

Nouvelle série, n° 82
août - octobre 2021

Sommaire

DOSSIER

Quand la souffrance hante les rapports d'expertise.....	4
Risques psychosociaux : un environnement économique hautement toxique.....	7
Droit de retrait, droit d'alerte et expertises.....	8
Harcèlement moral et sexuel.....	8
Groupe Moniteur: bataille en justice pour obtenir une expertise.....	9
60 Millions de consommateurs : la restructuration envers et contre tout.....	10
France Télévisions : la mise à l'écart d'un salarié reconnue de longues années après.....	12
Radio France : « Une partie des équipes travaille dans un climat de peur, avec la boule au ventre ».....	17
Les couacs de la « tolérance zéro »...	18

ENCART CENTRAL

CCIJP 2021 : la profession de foi du SNJ-CGT.....	13
---	----

JURIDIQUE

France Médias Monde : les correspondants à l'étranger doivent être des journalistes salariés.....	19
« Sécurité globale » et SNMO : pour le gouvernement, un camouflet à trois temps.....	20

PORTRAIT DE RÉDACTION

Le Média : le pouvoir aux salariés et aux socios.....	21
---	----

VIE DES MÉDIAS

Pegasus, une arme contre la liberté de la presse.....	22
Hommage: Laurent Bouyrie, le militant et le bon vivant.....	23

LIVRE

Essai : un cri d'alarme sur l'état de la presse et du journalisme.....	24
--	----

INTERNATIONAL

Afghanistan : jeune réfugié il y a quinze ans, JRI à France 3 aujourd'hui.....	26
--	----

Aux urnes journalistes !

L'élection triennale des commissaires journalistes à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) a débuté le 13 octobre. Le premier tour s'achève le 9 novembre à 17 h. C'est un moment important pour notre profession, peut-être davantage encore pour ce scrutin 2021, et cela pour plusieurs raisons. Il y a d'abord un enjeu majeur, celui de la participation. Les élections à la CCIJP organisées en 2000 sont les dernières où le quorum de 50 % a été dépassé au premier tour. En dessous de ce taux, un deuxième tour doit être organisé. Depuis vingt ans, la participation est en chute libre, s'établissant désormais entre 35 % et 40 % des inscrits. Ce désintérêt des consœurs et des confrères est dangereux à l'heure où la carte de presse – un des symboles de notre profession et de son statut – est tant menacée. On ne compte plus, en effet, les tentatives pour déprécier la valeur de cette carte, pour créer une « sous-carte », une « carte bis ».

Il y avait donc urgence à agir, et c'est ce qu'a fait la CCIJP en déplaçant les élections du printemps à l'automne. Mais ce changement de calendrier ne suffira pas. C'est par une action de terrain auprès des collègues que nous ferons voter pour la liste SNJ-CGT. Une liste de combat qui souhaite desserrer l'étau d'un journalisme sous contraintes.

Traquer les pratiques illégales des patrons de presse

Et c'est là l'autre enjeu majeur de cette élection. Le choix d'un syndicalisme de luttes qui n'est pas dupe d'une situation extrêmement compliquée, où le droit d'informer et celui d'être informé sont menacés, où la précarisation gangrène la profession. Nos quatre élus actuels à la commission de première instance – celle qui attribue les cartes – n'ont eu de cesse de traquer les pratiques illégales de certains patrons de presse : paiement en factures, en cachets d'intermittent, en droits d'auteur, obligation d'adopter le statut d'autoentrepreneur...

L'implication du SNJ-CGT à la CCIJP nous place en première ligne pour mesurer les effets de l'abus de précarité – non-application de la loi Cressard, de la convention collective des journalistes... – et de sous-traitance. Désormais, des titres, dont certains ayant pignon sur rue, délèguent à des tiers le travail normalement dévolu à la rédaction (reportages, écriture des sujets, secrétariat de rédaction, maquette, iconographie...).

Tous ces constats alimentent notre action dans les entreprises, là où le SNJ-CGT compte des élus au CSE et des délégués syndicaux. Car c'est là notre vision du syndicalisme. Un syndicalisme qui n'a jamais cru aux mirages de l'arrivée en fanfare des milliardaires, industriels et autres « self-made men » dans le monde de la presse et des médias. La réalité saute aux yeux de beaucoup : l'accaparement d'une grande partie des médias par les principaux milliardaires est dangereux pour la démocratie et menace le métier de journaliste. Si l'offensive de Bolloré aura eu le mérite de réveiller quelque peu l'atonie générale, elle n'a pour l'instant pas beaucoup rencontré de résistances. Après la mise en coupe réglée d'Europe 1, transformée en copie de CNews, ce serait le tour du JDD et de *Paris Match*, en vue de la présidentielle de 2022. Avec à chaque fois la même brutalité et une issue insupportable : le départ de dizaines de journalistes qui n'acceptent pas cette mise au pas et ses conséquences sur l'information.

Le SNJ-CGT est le syndicat des luttes

Le SNJ-CGT est donc le syndicat des luttes. Lutte contre la volonté de l'État et du ministère de l'Intérieur d'empêcher les journalistes de faire leur travail, notamment dans la couverture des manifestations. Lutte contre les capitalistes, qui se partagent les médias et en font des caisses de résonance politiques ou des outils au service de leurs affaires. Lutte aussi pour obtenir l'égalité femme/homme et combattre le racisme dans les rédactions. Deux thèmes dont les débats de notre dernier congrès, en juin à Lille, ont, s'il en était besoin, démontré l'urgence. ■

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

QUAND LA

e orci
id. Sed
Ut cursu
ic aliquet
s, nisi a
ris mollis
lio. Suspe
n lectus,
accums
mi sed so
aies aliquet
non. Ph
vili ac nunc
fermentum,
quis id velit
ligula. utriusque
placera
rices. In
cursus Mauris
solicitor
nulla sol
sapientia
ne
n. Ut a n
m tempo
at nibh ti
placera
libero ac
ia a, ac
um. Sed

stibulum
m mollis
an ligula
d imperd
isis ege
risus t
quis gra
e molest
ia vitae,
Ph
vili ac nunc
fermentum,
quis id velit
ligula. utriusque
placera
rices. In
cursus Mauris
solicitor
nulla sol
sapientia
ne
n. Ut a n
m tempo
at nibh ti
placera
libero ac
ia a, ac
um. Sed

sed antefelis. Ve
Sed laculis bibendum
cursus lorem accumsan lig
aliquet odio infelis, sed imper
nisi a viverra mi facilisis ege
ris mollis ornare pulvinar, risus t
lio. Suspendisse neque, quis gra
n lectus, lacreet vulputate molest
accumsan risus quis ligula vitae,
mi sed sodales aliquet non. Ph
vili ac nunc fermentum,
quis id velit ligula. utriusque
placera
rices. In
cursus Mauris
solicitor
nulla sol
sapientia
ne
n. Ut a n
m tempo
at nibh ti
placera
libero ac
ia a, ac
um. Sed

e orci
id. Sed
Ut cursu
ic aliquet
s, nisi a
ris mollis
lio. Suspe
n lectus,
accums
mi sed
vili ac
is id velit
rices. In
nulla sol
sapientia
ne
n. Ut a n
m tempo
at nibh ti
placera
libero ac
ia a, ac
um. Sed



LES RAPPORTS

SOUFFRANCE

s
 ou
 vive
 oma
 ndiss
 laoret
 n risusq
 odalesali
 nunc.ferr
 ula.utrici
 susMauris
 Incommodo
 diam, viverra
 temper accums
 vdrerit rutrum
 ellus ac diam
 volutpat nis
 ar enim lit
 onec sag
 ed ferr

e orci sed antefelis. Vestibulu
 Id. Sed laculisbibendum molli
 Ut cursus loremaccumsan ligul
 lo Infellis
 errami f
 rarepulv
 isseneq
 reetvulp
 tsusquis
 alesaliqu
 unc.ferr
 tum, q
 ula.utrici
 rsusMau
 udincom
 xtordian
 ordsem
 tiamhenc
 lunt,ut te
 o, ategel
 isanpulv
 isannon.
 vusiligu

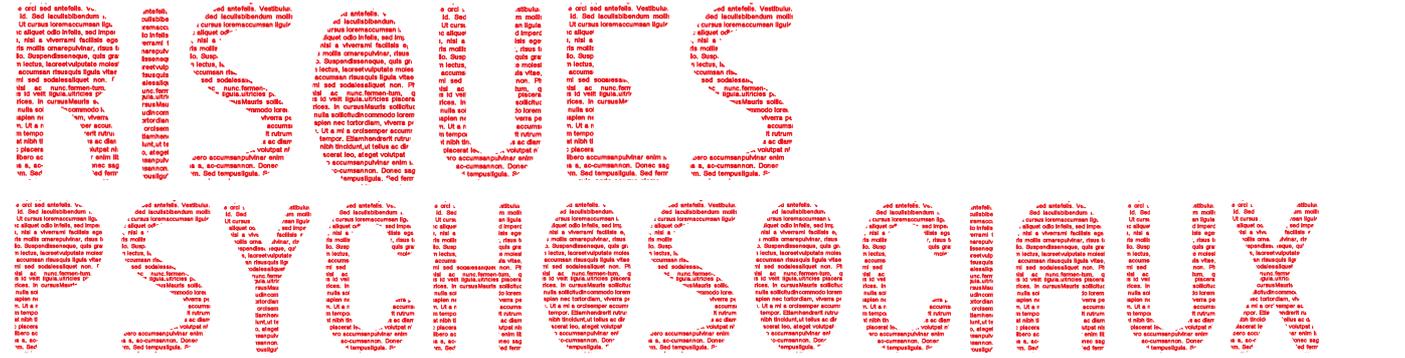
e orci sed antefelis. Vestibulu
 Id. Sed laculisbibendum molli
 Ut cursus loremaccumsan ligul
 ic aliquel
 s, nisi a
 ris molli
 lo. Susp
 n lectus,
 accums
 mi sed socoiesan
 visi ac nunc.ferr
 is id velit ligula.utrici
 rices. In cursusM
 nulla sol
 sapien ne
 n. Ut a n
 m tempo
 at nibh ti
 : placera
 libero accumsanpulvinar enim i
 ia a, ac-cumsannon. Donec sag
 m. Sed tempusligula. Sed ferr

Les élus du personnel sont de plus en plus souvent amenés à mener leurs propres enquêtes sur les conditions de travail au sein des entreprises, leurs conséquences sur les relations entre collègues, sur la santé... Devant la technicité de ces sujets et de par les possibilités offertes par le Code du travail, ils peuvent aussi requérir une expertise menée par un cabinet extérieur. Au-delà de constats qui s'avèrent édifiants, la question porte très vite sur les suites à donner à ces expertises. *Témoins* décortique celles menées, parfois à l'issue d'un vrai parcours du combattant, au Groupe Moniteur, à 60 Millions de consommateurs, à France Télévisions et à Radio France.

Dossier réalisé par Ludovic Finez - Illustrations José Manchego-Munoz

D'EXPERTISE





UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE HAUTEMENT TOXIQUE

Les « risques psycho-sociaux » dans les entreprises de presse et les médias résultent bien moins de comportements individuels délétères que du régime de prédation engendré par le système capitaliste, qui se traduit par une politique de regroupements, de rachats, de restructurations, de plans de licenciement... Un expert qui travaille régulièrement pour le secteur témoigne.

Dans un monde idéal, un employeur respecterait de lui-même son obligation d'assurer la sécurité et [de] protéger la santé physique et mentale des travailleurs », notamment face à la multiplication des risques, dont ceux communément appelés « risques psychosociaux » (RPS). « Tous les secteurs économiques voient leurs entreprises mener des démarches de rationalisation – regroupements, restructurations, PSE... –, à l'origine de très fortes tensions psychosociales. C'est le cas du secteur de la presse », note Blaise Porcheron. Au sein d'un cabinet spécialisé, ce consultant en RPS et QVT (qualité de vie au travail) a eu l'occasion de mener des expertises dans la presse TV, la presse quotidienne nationale, la presse hebdomadaire et la presse professionnelle. Il évoque « l'arrivée de nouveaux actionnaires dans le secteur, qui ne

considèrent plus le journalisme comme une fin en soi ». Il prend l'exemple de la presse professionnelle, où « les titres constituent pour eux une "marque d'appel", qui leur assure une visibilité et une base de données commerciales leur permettant de vendre à une clientèle professionnelle des services dédiés et adaptés à son secteur : événements, salons, solutions informatiques, formations, gestion de datas, etc. Le nombre d'abonnements n'est pas ici un critère de performance, ni la qualité des titres. » **Privilégier la rapidité de publication et la rentabilité à court terme** Mais, quel que soit le type de presse, la détérioration des conditions de travail et l'aggravation des RPS deviennent monnaie courante, qu'elles résultent d'un lent et long processus ou d'une brutale réorganisation, à l'occasion d'un rachat par exemple. « Les

exigences quant au travail des journalistes se transforment en conséquence, analyse Blaise Porcheron, notamment avec la volonté de "supprimer la sur-qualité" en privilégiant la rapidité de publication et la rentabilité à court terme. On note par exemple de fortes baisses d'effectifs, la disparition de métiers historiques (iconographes, photographes, secrétaires de rédaction...), un développement de la polyvalence, un turn-over important, une déstabilisation des modalités d'intégration sociales des équipes. Les équipes sont soumises à une forte intensification de leur travail, caractérisée par du travail dans l'urgence, l'abandon de certaines tâches, comme la vérification des sources ou la relecture, le recul des échanges et (la hausse) des tensions relationnelles. On peut aussi demander à des journalistes d'animer des salons, de faire du publi-reportage... Forcément, le mythe de la presse contre-pouvoir et pilier de la démocratie en prend un coup... »

“Surcharge de travail chronique, placardisations, comportements violents...”

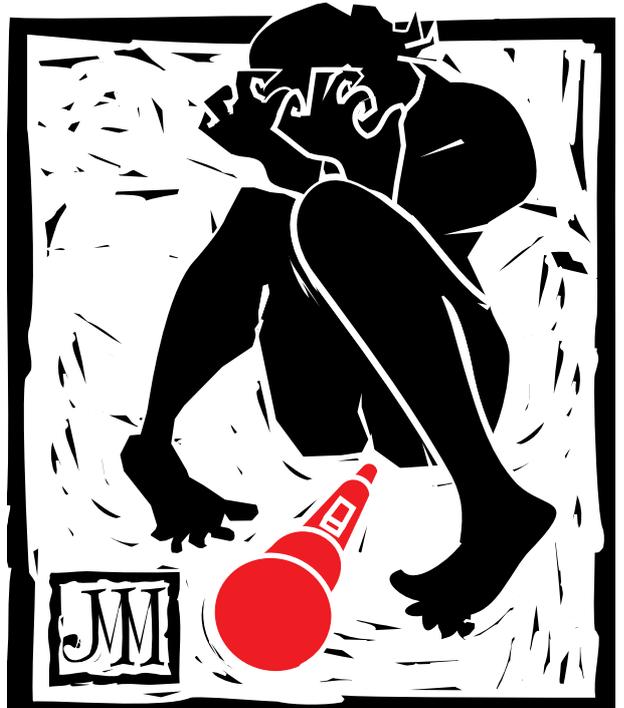
Une motion votée par le CSE de *L'Équipe* en janvier 2021, suite à la présentation d'un rapport du cabinet Isast, dénonçait « l'état de dégradation important » au sein de la direction de la communication du groupe. La liste des constats est quasiment exhaustive

des RPS que l'on peut rencontrer, avec « des problématiques de management et d'accompagnement des équipes depuis plusieurs années, une instabilité hiérarchique conduisant à des changements de stratégie fréquents, une direction “laissée” sans manager pendant de nombreux mois, une surcharge de travail chronique depuis plusieurs années, des placardisations, des

comportements violents et des alertes qui auraient été remontées à la direction, pour des faits qui pourraient (d'après les salariés) être constitutifs de harcèlement, un sentiment de manque de reconnaissance fort, alors même que les salariés s'estiment être d'une grande loyauté. » Dans une telle situation, le plus compliqué est bien entendu de reconstruire. ■

DROIT DE RETRAIT, DROIT D'ALERTE ET EXPERTISES

L'article L.4121-1 du Code du travail oblige l'employeur à « assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs », notamment par « des actions de prévention des risques professionnels, [...] des actions d'information et de formation » et « la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ». Il doit également « adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail » (art. L. 4121-2). Le CSE a un droit d'information et de consultation sur « les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail », ainsi que « tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail » (art. L2312-8). De son côté, le travailleur dispose d'un « droit de retrait » face à une « situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection » (art. L4131-1). Face à un tel « danger grave et imminent », un élu du CSE a un « droit d'alerte » qui, une fois exercé, oblige « l'employeur [à] procéde[r] immédiatement à une enquête » conjointe (art. L4132-2). Le CSE peut par ailleurs décider de recourir à une expertise. Celle-ci est entièrement financée par l'employeur quand il s'agit d'une expertise pour « risque grave » ou maladie professionnelle (art. L2315-80). Idem pour la désignation d'un expert comptable concernant la « situation économique et financière » de l'entreprise, sa « politique sociale » ou lors de licenciements économiques collectifs. L'expertise est financée à 20 % par le CSE et à 80 % par l'employeur lorsqu'il s'agit de « recourir à un expert-comptable en vue de la consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise ». ■



HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL

Défini par l'article L1152-1 du Code du travail, le « harcèlement moral » consiste en des « agissements répétés [...] qui ont pour objet ou pour effet une dégradation [des] conditions de travail [d'un salarié] susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ». Le « harcèlement sexuel » est « constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » (art. 1153-1). La loi du 2 août 2021 élargit cette définition en parlant de « connotation sexuelle ou sexiste », modification qui entrera en vigueur le 31 mars 2022. Le harcèlement est passible d'une sanction disciplinaire. Il peut également faire l'objet d'une plainte aux prud'hommes, indépendamment de poursuites au pénal. ■

GROUPE MONITEUR

BATAILLE EN JUSTICE

POUR OBTENIR UNE EXPERTISE

Les salariés du Groupe Moniteur (*Le Moniteur, La Gazette des communes...*) vivent depuis le rachat fin 2013 par Infopro Digital une descente aux enfers. Malgré une première enquête interne édifiante, les élus du personnel ont effectué un véritable parcours du combattant pour obtenir une expertise « pour risque grave ».

« L'ensemble des éléments produits par le CHSCT, et qui sont suffisamment précis et concordants, révèle de réelles difficultés quant aux conditions de travail des salariés de la société Groupe Moniteur et caractérise l'existence d'un risque grave [...]. Nonobstant [les actions engagées par la direction], le CHSCT est en effet fondé à souhaiter l'intervention d'un professionnel indépendant [...]. » Cette ordonnance de référé du tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre de novembre 2019 résume le parcours du combattant des élus du CSE du Groupe Moniteur pour obtenir la réalisation d'une « expertise pour risque grave ». Cette expertise de plus de 200 pages, bouclée fin septembre par le cabinet Alter, pointe « un surinvestissement » de la rédaction, qui « repose sur la peur de perdre l'emploi, une conscience professionnelle et un sentiment d'appartenance aux revues très important et un discours des directions légitimant ce système de contrainte ». « Depuis que le Groupe Moniteur a été racheté par Infopro Digital en décembre 2013, tout se dégrade très vite », confie Emmanuelle Danoy, du SNJ-CGT, secrétaire adjointe du CSE. Fin 2013, le Groupe Moniteur, qui édite notamment *Le Moniteur du BTP, La Gazette des*



communes et *Le Courrier des maires*, compte 500 CDI, dont 126 journalistes. En août dernier, les CDI ne sont plus que 349, dont une centaine de journalistes. Une hémorragie de 30 %... Des titres ont également disparu, comme *Paysages actualité*. « Parmi ces départs, le nombre de démissions augmente considérablement : il est passé de 19 en 2017 à 33 en 2018 », précise l'ordonnance du TGI, qui pointe également « une productivité des salariés qui ne cesse d'augmenter », de « + 6 % en 2017, + 2 % en 2018, + 5 % sur les quatre premiers mois de 2019 ». Autre réalité rappelée par le TGI de Nanterre : « Six

salariés ont été déclarés inaptes en 2018 et un en 2019, alors qu'aucune inaptitude n'avait été déclarée les années précédentes. »

Achat de publicité contre publication d'une interview

Infopro Digital, qui possède d'autres titres de presse (*L'Usine nouvelle, LSA...*), concentre surtout son activité dans l'organisation de salons, de formations et la gestion de données. « Ils embauchent des gens avec des profils de journalistes, mais pour faire du "sur-mesure" pour les entreprises. Du grand n'importe quoi, avec par exemple des

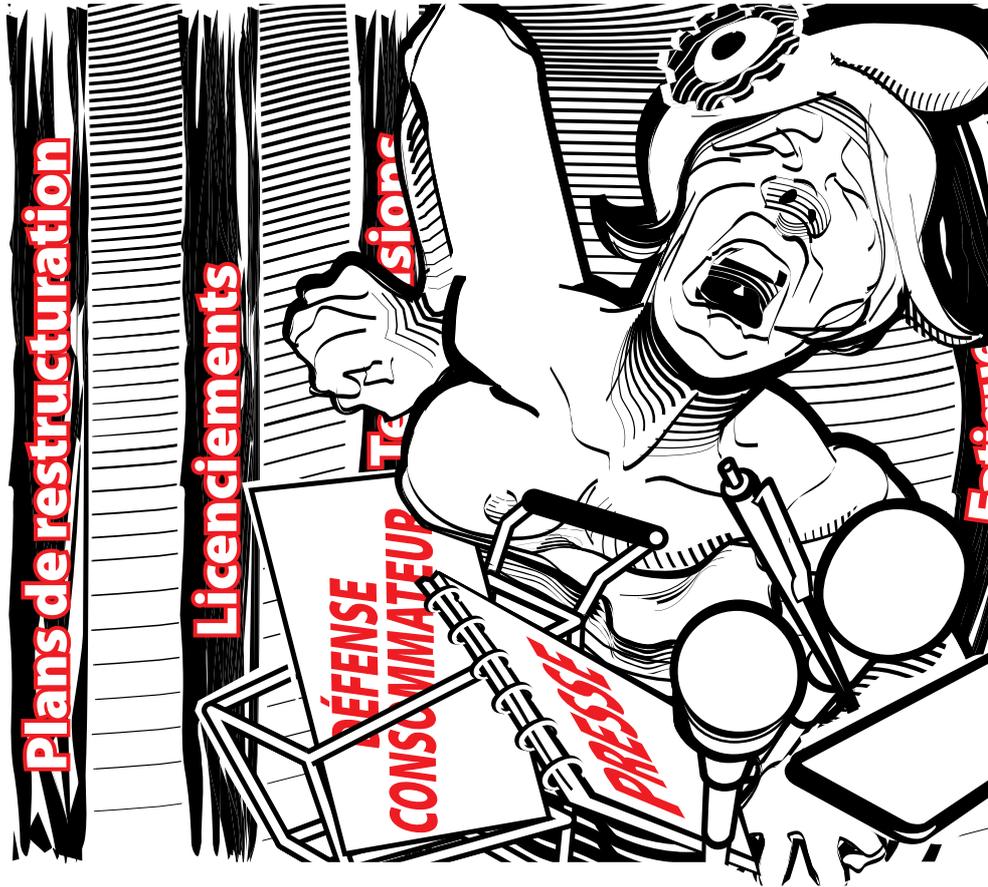
échanges entre achat de publicité et publication d'une interview », assure Emmanuelle Danoy.

En février 2019, un salarié se suicide chez lui. « C'était au lendemain d'un rendez-vous avec les RH et on sait pertinemment qu'ils voulaient le mettre dehors. Les élus ont été très atteints psychologiquement », se souvient Emmanuelle. En avril, le CHSCT du Groupe Moniteur lance un questionnaire interne auquel répondent 62 % de salariés. « L'examen de ces réponses met en évidence des conditions de travail dégradées au sein de l'entreprise, résume le TGI, les salariés pointant en premier lieu une surcharge de travail principalement due à un sous-effectif et à un manque d'outils suffisants et adaptés, outre un climat de tension avec la hiérarchie mais également entre collègues, et des manifestations de violence sur le lieu de travail (les personnes déclarant avoir été victimes ou témoins de comportements jugés violents ou humiliants...) ainsi que leurs conséquences néfastes sur la santé des salariés. [...] Les conclusions de cette enquête, conformes aux éléments recueillis par le médecin du travail, démontrent que la situation de la société est inquiétante. »

Malgré ces réalités, la direction du groupe saisit la justice pour faire annuler la décision du CHSCT de juillet 2019 « de recourir à une expertise pour risque grave ». C'est cette demande d'annulation qui a été refusée par le TGI en novembre 2019, avec confirmation en appel. « Maintenant, la question est de savoir ce que nous faisons de ce rapport, souligne Emmanuelle. Les recommandations constitueront son intérêt principal. Il faudra que la direction s'en empare, qu'elle monte des groupes de travail pour améliorer la situation. Mais j'ai des doutes... »

“Il est important que les élus se forment”

Emmanuelle espère aussi que l'expérience du Groupe Moniteur servira à d'autres : « Il est important que les élus se forment sur ces questions auprès de leurs syndicats, de cabinets spécialisés... Nous sommes également accompagnés par une avocate, que les salariés peuvent solliciter. » Il faut pouvoir tenir la distance, car se lancer dans un tel projet nécessite « un vrai engagement et un suivi », prévient-elle. D'où la nécessité de bien évaluer ses disponibilités et possibilités personnelles avant de se présenter aux suffrages de ses collègues dans un tel contexte, pour éviter d'avoir à renoncer en chemin. « Car, à un moment, il faut savoir doser vie personnelle, professionnelle et d'élu... », conclut Emmanuelle. ■



“60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS ENVERS ET CONTRE”

MAGAZINE ÉDITÉ PAR L'INC. PLUSIEURS EXPERTISES DÉCRIVENT LA FATIGUE, LA TENSION, LA DÉMOTIVATION ET L'INQUIÉTUDE DES SALARIÉS. PAS DE QUOI ARRÊTER LA DIRECTION, QUI DÉROULE SON PLAN DE RESTRUCTURATION.

ENVERS ET CONTRE

À l'Institut national de la consommation (INC), créé en 1968, la mission de défense du consommateur fout le camp. Le constat vaut pour 60 Millions de consommateurs, le magazine édité par l'INC. Plusieurs expertises décrivent la fatigue, la tension, la démotivation et l'inquiétude des salariés. Pas de quoi arrêter la direction, qui déroule son plan de restructuration.

Comment procède-t-on quand un conseil d'administration (CA) ne vote pas « comme il faut » ? On le reconvoque quelques semaines plus tard, en s'assurant que, cette fois, les choses se passent comme prévu. C'est ce qui est arrivé à l'Institut national de la consommation (INC). Le 20 mai, le CA rejette le plan de réorganisation qui lui est soumis, prévoyant sept licenciements et la suppression de onze postes. Le 8 juin, plusieurs associations de consommateurs ne prennent pas part à la nouvelle réunion,

permettant à la tutelle de l'INC, le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises Alain Griset, d'obtenir la majorité. Seul le représentant de l'Indecosa-CGT a siégé et voté contre, ainsi que les deux représentants du personnel. « Le plan Griset va aggraver le risque psychosocial, comme l'a démontré l'expertise du cabinet Secafi mandaté par le CSE », mais acte le « maintien de deux directeurs hauts fonctionnaires entourés d'une administration pléthorique, alors que l'INC ne compte désormais qu'une soixantaine de salariés », alertent le SNJ-CGT et



MATEURS"

60 Millions de consommateurs

TOUT"

la Filpac-CGT dans un communiqué. Lionel Maugain, journaliste à *60 Millions de consommateurs*, édité par l'INC, est également délégué syndical SNJ-CGT et élu au CSE. En vingt ans, il a vécu « une lente dégradation ». Il se souvient d'une tentative en 2011 de vente du magazine au privé, finalement abandonnée après interpellation du secrétaire d'État au Commerce et une forte mobilisation des salariés et des lecteurs. « Un cabinet avait été mandaté et *Le Monde* avait fait une offre ferme », se souvient-il. En 2016, une nouvelle direction est nommée, qui « tenait un discours systématiquement négatif, disant du mal de tout le monde », se souvient Lionel Maugain. L'époque est également marquée par des « injonctions paradoxales » et une « invalidation des projets qui décourageait toute proposition ». Signe du malaise : le rédacteur en chef part dès l'arrivée de la nouvelle direction et « personne n'a postulé en interne

pour le remplacer ». « Nous avons été saisis par 25 salariés de tous les services et nous avons identifié une trentaine de pratiques susceptibles d'entraîner de la souffrance au travail », raconte le délégué syndical. Un cas de harcèlement moral a même été reconnu par les prud'hommes en 2019 et, malgré des preuves accablantes, « la directrice a soutenu son chef de service ». « Je pense que [l'attitude de la directrice était due à] un manque de compétence, un besoin de s'affirmer et beaucoup de certitudes », commente Lionel.

Tentative d'arrêter la parution des hors-série

À l'été 2019, un nouveau directeur est nommé, ce qui est loin de régler tous les problèmes. Exemple parmi d'autres : « La situation était tellement dégradée dans l'équipe des hors-série qu'au lieu d'essayer de trouver une solution, il a voulu arrêter la parution de ces derniers. Cela aurait été une folie, car ça représente une part importante de nos rentrées financières. » Les dysfonctionnements sont graves et profonds, souligne Lionel : « Je me suis rendu compte qu'il y avait une culture de violence au travail, non prise en compte par la hiérarchie, avec cette tendance à renvoyer les gens à leur caractère, alors que bien souvent c'est un problème de charge ou d'organisation de travail. »

Pendant toutes ces années, plusieurs expertises ont été menées, ainsi qu'une enquête de l'inspection du travail. Dans un rapport remis en septembre 2020, cette dernière déplore « une inertie blâmable » de la direction, malgré les signaux d'alerte qui se sont manifestés depuis l'an 2017 » et les « recommandations des experts en matière de prévention des risques et pour l'amélioration des conditions de travail ». Les alertes des médecins du travail n'ont pas été davantage écoutées, ajoute le rapport, ni la référente en santé, sécurité et conditions de travail (RSST) nommée en 2016 par l'INC. Devant l'inspectrice du travail, cette dernière a témoigné « du manque de moyens dont elle disposait pour accomplir sa mission » et de sa « mise à l'écart ».

Pourtant, les problèmes soulevés par l'inspection du travail sont nombreux. De l'absence de décompte du temps de travail, qui empêche les « chefs de service de veiller au repos quotidien de leurs équipes ainsi qu'à la maîtrise de la charge de travail de chacun », au temps partiel, utilisé par certains salariés « pour échapper à un climat qualifié de pesant dans l'enceinte de l'INC ». L'inspectrice du travail a constaté une charge de travail « reportée sur celle des salariés à temps plein », causant « incompréhension » et « mécontentement ». Une question qui « n'a

pas été traitée par l'employeur », conclut-elle. Le reste de la liste est long : « opacité » dans les « revalorisations de carrières », « procédé de promotion interne » sans formation à l'encadrement, « recrutements externes mal intégrés » aux équipes... Jusqu'à noter « un épuisement des élus » du personnel et un « nombre d'heures de délégation [qui] pouvait être insuffisant » pour « le membre du CSE » chargé du dossier de la sécurité et de la santé au travail.

Sept licenciements cet été et autant de départs de salariés inquiets

Il y a malheureusement fort à parier qu'une telle enquête menée aujourd'hui mènerait à des conclusions similaires. Déjà, une expertise de Secafi sur le plan de restructuration, rendue en avril dernier, pointait les « risques sur la charge de travail [...] importants et insuffisamment anticipés », de « tensions accrues », « fatigue, démotivation et burn-out », ainsi que le « risque de dégradation de la qualité de la production » et « l'inquiétude sur l'avenir même de l'institut ». Les sept licenciements ont été prononcés cet été et, assure Lionel, « autant de départs » de salariés inquiets ont eu lieu. S'y ajoutent, à la rédaction, un licenciement pour faute et de nombreux arrêts pour longue maladie. Sans compter la particularité de *60 Millions de consommateurs*, qui s'appuie notamment sur des analyses internes d'experts. « Cela fait un an que l'économiste avec lequel je travaille sur le secteur de la banque est parti. Un an aussi que le juriste spécialisé en assurance est parti », confie Lionel.

Missionné pour bâtir le plan de restructuration, le cabinet privé Boston Consulting Group prévoit en 2022 un retour à l'équilibre financier de l'INC, en déficit de 2,8 millions d'euros en 2020. « Personne ne peut sérieusement y croire », lâche Lionel, notamment parce que le plan « prend acte de la baisse de subvention à l'INC », passée de 3,8 millions d'euros en 2012 à 1,8 million en 2010, avec une baisse supplémentaire de 15 % en 2021.

Face à la multiplication des attaques, Lionel ne cache pas une certaine amertume. Même si certains anciens collègues ont obtenu réparation aux prud'hommes, « ce sont toujours les victimes qui partent », s'inquiète-t-il, tandis que les dirigeants de l'INC, hauts fonctionnaires, sont recasés dans l'administration. « Mais, évidemment, il fallait faire tout ce que nous avons fait », conclut Lionel, qui insiste sur l'indispensable « implication des salariés », en parallèle de l'action des élus, « pour obtenir un rapport de force ». ■

FRANCE TÉLÉVISIONS



D'UN SALARIÉ RECONNUE AU BOUT DE LONGUES ANNÉES

Réclamée par les élus du CSE, une expertise remise cet été a mis en évidence un cas de « harcèlement moral caractérisé » à l'encontre d'un journaliste de la rédaction nationale de France Télévisions. Cette reconnaissance du préjudice ouvre désormais la voie à des mesures de réparation.

« Ces actes ont emporté une dégradation des conditions de travail. Ces faits ont entraîné la compromission de l'avenir professionnel de l'intéressé. » Exposées le 16 juillet en réunion de CSE du siège de France Télévisions, les conclusions de l'expert sont sans équivoque. Une enquête lui avait été confiée concernant « une suspicion de harcèlement à l'encontre d'un salarié », journaliste à la rédaction nationale de France Télévisions¹. Il venait d'être déclaré définitivement « inapte » par la médecine du travail et a, depuis, été licencié pour cette raison. Selon l'expert, qui s'est basé sur des témoignages et des documents écrits, le journaliste, venant de France 2, a subi une véritable « marginalisation ». Il n'a pu signer que quinze reportages en 2015, autant en 2016, puis treize en 2017, douze en 2018, de même qu'en 2019, avant un arrêt maladie de longue durée en 2020. L'expert précise qu'« on ne relève qu'un sujet diffusé dans le journal de 20 heures en 2015, puis, pratiquement aucun au cours des quatre années suivantes ». Pourquoi cette précision ? Car, si « il n'existe pas officiellement de hiérarchie entre les éditions », tout le monde sait en interne qu'« une intervention dans le journal de 20 heures [de France 2] est plus

prestigieuse que dans celui de la mi-journée ou a fortiori dans celui du matin ». Viennent ensuite les éditions nationales de France 3. Couplée à l'analyse de l'entretien professionnel de février 2019, cette situation dresse un « constat d'inactivité subie [qui] aurait dû alerter son encadrement », relève l'expert, qui ajoute qu'« aucune action significative n'a été engagée » pour remédier à la situation. « Cette mise à l'écart se concrétise par une absence ou une très faible communication de l'encadrement envers [X], par la non-prise en compte des sujets qu'il propose et par de nombreuses interventions sur les montages des rares sujets qui lui sont confiés, interventions qu'il ressent comme infantilissantes, alors qu'il a plus de vingt ans d'expérience », poursuit l'expert. Le journaliste s'est également vu refuser « l'harmonisation des salaires, lors du rapprochement des deux antennes [France 2 et France 3] », ainsi que la qualification de grand reporter « qui aurait, plus que l'incidence salariale, constitué un élément de reconnaissance fondamental pour lui, à un moment où il s'approchait de la fin de sa carrière ».

Ses collègues témoignent de sa souffrance

Dans les témoignages de ses collègues, « c'est le constat de la souffrance qui domine », écrit

l'expert, qui conclut au « harcèlement moral caractérisé » et précise que « cela vaut aussi pour un grand nombre d'autres salariés », n'oubliant pas de pointer « la responsabilité de l'encadrement ». Dans la longue discussion qui a suivi cet exposé, les élus du CSE n'ont pas manqué d'interroger la DRH sur son absence de réaction, malgré les alertes sur le cas de ce journaliste. Le directeur de l'information, Laurent Guimier, et le directeur de la rédaction nationale, Michel Dumoret, nommés en septembre 2020 et mars 2021, évoquent « une période révolue » et assurent de leur volonté de « de prévenir et de traiter d'éventuels cas ». « La direction a changé, mais derrière, il y a toute une hiérarchie à France 2 qui a pris ces mauvaises habitudes », nous confie Claude Guéneau, du SNJ-CGT, élu titulaire au CSE Siège de France Télévisions. En interne, on parle de « casting » pour désigner le système de répartition des reportages dans la rédaction. « Les sujets sont pensés par les rédacteurs en chef, présentateurs et chefs de service, dans leur bulle, hors-sol. Ils sont confiés à des gens souples, souvent précaires, à qui on enlève beaucoup d'autonomie. On les envoie sur le terrain en leur disant où aller et qui interviewer. Puis on les appelle et on leur demande ce que leurs interlocuteurs leur ont dit. Si ça ne convient pas, ils doivent recommencer, notamment pour les micro-trottoirs », détaille Claude. Une autre recette maison consiste à distinguer les journalistes entre ceux qui auront l'honneur de signer un sujet et ceux qui auront juste le droit de récolter des éléments (une interview, par exemple), mis en forme par d'autres. Claude se souvient même d'un ancien directeur qui comparait les journalistes de France Télévisions à des « Ferrari » et des « 2 CV » pour désigner les bons et les mauvais. ■

1. Résultat de la fusion de la rédaction de France 2 et de la rédaction nationale de France 3.



Élections à la CCIJP 2021

VOTONS SNJ-CGT

Du 13 octobre au 9 novembre 2021

La profession de journaliste est aujourd'hui brimée par des contraintes multiples. Elle subit une forte remise en cause des libertés fondamentales, dont celle d'informer et d'être informé : convocations devant la DGSI, violences policières, empilement de textes sécuritaires... Dans les médias, les conditions de travail se dégradent fortement, jouant sur la santé des salariés mais aussi sur la qualité de l'information. De moins en moins de journalistes et une précarité grandissante, voilà les effets de la concentration inexorable de tous les moyens d'information entre quelques mains. L'offensive de Bolloré et de son groupe Vivendi en est l'exemple le plus abouti et le plus terrifiant. Face à un journalisme sous contraintes, le SNJ-CGT défend un syndicalisme de combat.

Défendre les journalistes, défendre la liberté de la presse

NOMBRE TOTAL DE CARTES DE PRESSE

EN 2010
37094
CARTES
DÉLIVRÉES



EN 2020
34182
CARTES
DÉLIVRÉES

Les journalistes ont une mission d'intérêt général, celle d'informer les citoyens. Pour regagner la confiance de ces derniers, il est impératif de dénoncer et d'éradiquer les dérives en cours dans la profession. Il est également indispensable de redonner aux journalistes les moyens d'effectuer correctement leur métier, dans des rédactions qui ne pratiquent pas la sous-traitance de l'information, qui respectent la convention collective et la loi Cressard. Les journalistes doivent, enfin, être des citoyens comme les autres, bénéficiant de leur liberté d'expression dans et en dehors de l'exercice de leur métier.

Défendre la carte d'identité des journalistes professionnels, dite « carte de presse », c'est défendre la liberté de la presse et les conditions de travail des journalistes. Les batailles que mène le SNJ-CGT à longueur d'année en sont la meilleure preuve. À commencer par le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) de septembre 2020, qui comptait faire une distinction entre les journalistes titulaires de la carte de presse et les autres. Objectif injuste et complètement à côté de la plaque. Ce qu'il faut éradiquer, ce sont les pratiques illégales de nombreux patrons de presse qui, justement, empêchent des journalistes, qui en exercent pourtant le métier, d'obtenir la carte.

Le SNJ-CGT et toute la CGT combattent la « réforme » de l'assurance chômage que veut imposer le gouvernement malgré la censure du Conseil d'État. En privant d'indemnisation de nombreux salariés au chômage, elle toucherait de plein fouet les journalistes précaires.

Le SNJ-CGT s'est également illustré dans la bataille contre la loi Sécurité globale et l'interdiction de filmer les forces de l'ordre en opération. Après des centaines de manifestations partout en France, l'article a été abandonné.

membre de la fédération
IFJ
internationale des journa-
listes



Pour une presse et
des journalistes respectés,
Pour la liberté d'informer
et d'être informé,
Votez SNJ-CGT !

La carte de presse, un acquis à préserver

**PREMIÈRES
DEMANDES
DE CARTE DE
PRESSE**

**-33%
EN 10 ANS**



Devant les effets de la pandémie de Covid, en particulier pour les journalistes pigistes, la CCIJP a dû adapter ses critères d'attribution, qu'elle a assouplis, pour les premières demandes comme pour les renouvellements. En 2020, les titulaires de la carte 2019 avaient même la possibilité d'obtenir un renouvellement après déclaration sur l'honneur. Malgré cela, le nombre de cartes accordées a une fois de plus fortement diminué, signe que la profession va mal.

La baisse d'activité n'est pas la seule responsable. Les faibles salaires pratiqués dans de nombreuses entreprises compliquent de plus en plus l'obtention de la rémunération minimale (en gros, un demi-Smic) pour prétendre à la carte de presse. Et en cas de chômage, ces salaires faibles et irréguliers réduisent la possibilité d'être indemnisé – et la durée d'indemnisation – nécessaire pour obtenir le renouvellement de la carte de presse.

On ne compte plus les rédactions, même celles ayant pignon sur rue, qui paient leurs journalistes sous des formes illégales – cachets d'intermittent du spectacle, droits d'auteur, factures... – ou les contraignent à des statuts illégaux : indépendant, auto-entrepreneur, prestataire de service... On ne le répétera jamais assez, le Code du travail, qui a intégré la loi Cressard de 1974, ne reconnaît qu'une seule façon de rémunérer un journaliste : le salaire.

Autre tendance mortifère : la sous-traitance de pans entiers du travail rédactionnel (réalisation des reportages, rédaction des articles, travail de maquette, de secrétariat de rédaction, d'iconographie...) à des boîtes de production ou à des agences. Certaines d'entre elles ont une activité majoritairement tournée vers la publicité, le marketing ou l'événementiel. Parfois, les supports eux-mêmes (sites, magazines...) n'ont de journalistique que l'apparence, dans le seul but de capter un lectorat pour mieux lui vendre de la pub ou divers produits.

Nos élus à la CCIJP traquent toutes ces pratiques illégales. Leur rôle est de vérifier que le Code du travail et la convention collective sont correctement appliqués. Mais aussi le caractère journalistique des supports auxquels collaborent les candidats à l'obtention de la carte. Dans ce domaine, pas de rente de situation : un titre de presse ou un média qui perd son caractère journalistique ne peut continuer à être traité comme il l'a été. Il en va de la défense du métier et du respect du journalisme, tout simplement.



**EN 2020 27%
DES JOURNALISTES AVEC
LA CARTE DE PRESSE
SONT EN PIGES, CDD, OU AU CHÔMAGE**



*Pour une presse et
des journalistes respectés,
Pour la liberté d'informer
et d'être informé,
Votez SNJ-CGT !*



**NOMBRE DE PHOTOGRAPHES AVEC LA CARTE DE PRESSE
-45% EN 20 ANS**

**1541 PHOTOGRAPHES EN 2000
840 PHOTOGRAPHES EN 2019**

Le SNJ-CGT ne déconnecte en rien son mandat au sein de la CCIJP de son travail syndical dans les entreprises. Les pratiques et les réalités observées dans le cadre de la CCIJP nourrissent nos combats, nos revendications et nos actions dans les rédactions.

*Voilà ce que les élus SNJ-CGT défendent à la CCIJP.
Ils continueront de le faire si vous leur accordez votre confiance.*

Le SNJ-CGT revendique

- l'éradication des pratiques illégales des patrons de presse ;
- le respect des décisions prises par la commission de première instance.

Pour ce nouveau mandat de la CCIJP, le SNJ-CGT propose

- une réflexion sur la notion de « régularité » de l'activité pour la première demande de carte ;
- idem pour le niveau d'ancienneté requis pour obtenir la carte en situation de chômage ;
- le maintien d'une grande rigueur dans la délivrance des « cartes de directeur » ;
- une vigilance accrue sur le caractère journalistique des supports.



Dans une démocratie, l'indépendance des journalistes est vitale. Cette indépendance doit être assurée vis-à-vis des actionnaires et propriétaires des médias, des différentes puissances financières mais aussi envers les plus hautes formes du pouvoir. En attaquant conjointement le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO), la CGT et le SNJ-CGT ont mené un combat fondamental en faveur de cette indépendance. Ce combat a été victorieux car toutes leurs demandes ont été entendues par le Conseil d'État. Oui, les journalistes qui couvrent une manifestation ont le droit de porter des protections. Non, ils ne doivent pas s'accréditer auprès des autorités. Oui, ils peuvent continuer d'assurer leur mission même après les ordres de dispersion des forces de l'ordre.

Voter pour les candidats SNJ-CGT à l'élection de la CCIJP, c'est aussi soutenir ce combat pour la protection et l'indépendance des journalistes.

**Appel de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT
« Pour la protection des journalistes, votez SNJ-CGT ! »**

Les candidats du SNJ-CGT

COMMISSION SUPÉRIEURE

Titulaire

Véronique Marchand (honoraire)

Suppléants

Denis Perez (L'Equipe)

Emmanuel Vire (Geo – Prisma Media)

COMMISSION DE PREMIÈRE INSTANCE

Titulaire

Elisabeth Braconnier

(France Télévisions)

Dominique Carlier (Reworld Media)

Khedidja Zerouali (Mediapart)

Pablo Aiquel (pigiste, Le Moniteur)

Rosa Moussaoui (L'Humanité)

Christian Furling (La Voix du Nord)

Sabine Mellet (France Médias Monde)

David Courbet (AFP)

Suppléants

Nathalie Simon (pigiste)

Thomas Colpaert (Prisma)

Marie Astier (Reporterre)

Lionel Thompson (Radio-France)

Julie Regard (LCI)

Adrien Pécout (Le Monde)

Lucie Tourette (pigiste)

Rémi Kenzo Pagès (Le Media)

RÉGIONS

Alpes (07-26-38-73-74)

Nicolas Chevassus-Au-Louis
(pigiste)

Florine Ebbah (FTV)

Alsace (67-68)

Julien Steinhauser
(Les Dernières Nouvelles
d'Alsace)

Michel Frison
(Les Dernières Nouvelles
d'Alsace)

Aquitaine (24-33-40-47-64)

Xavier Ridon (pigiste)

Aude Salvetat
(la Dordogne Libre)

Auvergne-Limousin (03-15-43-63-19-23-87)

Sonia Reyne (pigiste)

Caroline Freyssinge
(La Montagne)

Bourgogne, Franche-Comté (21-25-39-58-70-71-89-90)

Manuel Desbois
(Le Bien public)

Thierry Chauffour
(France 3 Franche-Comté)

Bretagne (22-29-35-56)

Christophe Rousseau (FTV)

Ludivine Loncle (pigiste)

Centre (18-28-36-37-41-45)

Hugues Le Guellec
(La Nouvelle République
du Centre-Ouest)

Xavier Naizet (FTV)

Champagne-Picardie (02-08-10-51-52-60-80)

Philippe Fluckiger
(Le Courrier picard)

Laurence Picano
(L'Union de Reims)

Côte d'Azur, Corse (06-2A-2B-83)

Laurent Martinat
(Var Matin - Groupe Nice-Matin)

Ariane Masseglia (FTV)

Languedoc-Roussillon (11-30-34-48-66)

Jean-Marie Dinh
(L'Hérault du jour)

Pierre Trouillet (FTV)

Lorraine (54-55-57-88)

Delphine Banas
(Le Républicain lorrain)

Emmanuel Bouard (FTV)

Midi-Pyrénées (09-12-31-32-46-65-81-82)

Grégoire Souchay (pigiste)

Fabienne Leneuf (Virgin Radio)

Nord (59-62)

Barbara Fircowicz
(La Voix du Nord)

Bertrand Théry (France 3)

Normandie (14-50-61-27-76)

Danilo Comodi
(France 3 Normandie)

Rose-Aimée Curot (Le Figaro)

Pays de Loire (44-49-53-72-85)

Eleonore Duplay (FTV)

Thierry Cerinato (pigiste)

Poitou-Charentes (16-17-79-86)

Loïc Lejay (La Nouvelle
République du Centre-Ouest)

Antoine Morel (FTV)

Provence (04-05-13-84)

Claire Lacroix
(France 3 Provence)

Sebastien Boistel (Le Ravi)

Rhône (01-42-69)

Christian Verdet
(Le Pays roannais)

Anne-Gaëlle Moulun (pigiste)

Drom-Com

Karl Constable
(Guyane première)

Manuel Marchal
(Témoignages, La Réunion)

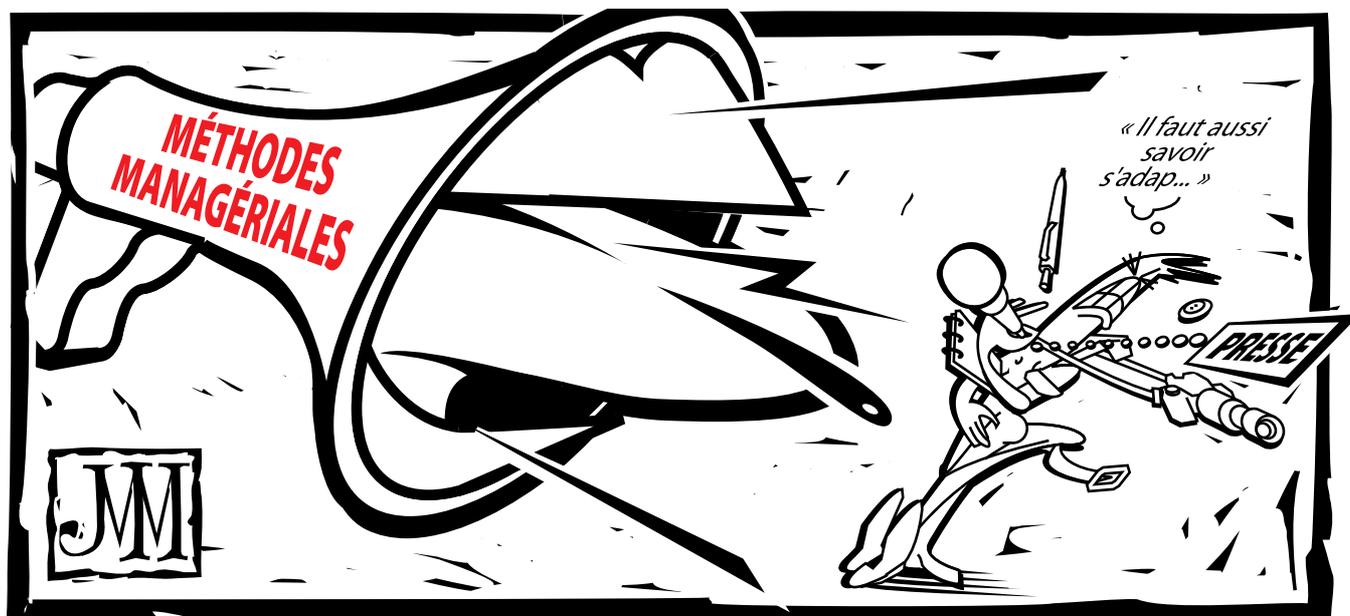


*Pour une presse et
des journalistes respectés,
Pour la liberté d'informer
et d'être informé,
Votez SNJ-CGT !*

**1^{er} tour du 13 octobre
13 heures
au 9 novembre
13 heures**

**Votez par correspondance
ou voie électronique.**

**En cas de problème,
contactez-nous
contact@snjcgf.fr
0155828742**



RADIO FRANCE "UNE PARTIE DES ÉQUIPES TRAVAILLE DANS UN CLIMAT DE PEUR, AVEC LA BOULE AU VENTRE"

L'expertise menée dans la délégation de France Bleu Sud Méditerranée sera bientôt suivie d'autres dans différents territoires. Elle met en avant des situations inquiétantes. Mais elle souligne aussi qu'il n'y a pas de fatalité, puisque l'antenne d'Avignon tire favorablement son épingle du jeu.

Certes, on trouve quelques verbatim de ce style : « Mes conditions de travail sont bonnes ; oui je travaille beaucoup, mais je ne suis pas le seul et j'estime avoir les moyens de bien travailler. Radio France évolue, nos métiers évoluent, il faut aussi savoir s'adapter. » Mais aussi, beaucoup plus nombreux, de cet ordre : « L'information sur le style BFM est en train de prendre le pas sur ce qui fait la qualité du service public : ligne éditoriale, choix des sujets, recul et analyse... Les journalistes deviennent à l'image de ce qui se fait sur les réseaux sociaux, des passeurs d'infos... sans en avoir ni le contrôle ni la maîtrise... des hamsters dans une roue... » Le rapport d'expertise pour risques graves réalisé par le cabinet Isast sur le périmètre de la délégation France Bleu Sud Méditerranée¹ est inquiétant. Basé sur un long questionnaire et des entretiens, il conclut « qu'une partie des équipes travaille dans un climat de "peur", avec "la boule au ventre" » et rapporte que « des cas nombreux de violences verbales, plusieurs cas de violences physiques et plusieurs cas d'agression à caractère sexuel ont été décrits », dont certains « n'ont jamais été

dénoncés par des salariés qui ne savaient comment le faire et/ou qui craignaient des représailles ».

Une intensification de l'activité due au multimédia

Cette enquête, présentée en juin 2020, avait été réclamée par le CE de France Bleu Sud Méditerranée dans une motion du 24 août 2018, faisant état « des multiples remontées de salariés [...] exprimant de la souffrance au travail (charges de travail trop importantes, objectifs et missions qui changent sans cesse, des méthodes managériales qui engendrent stress et souffrance, des moyens techniques qui ne permettent pas de tenir les objectifs professionnels...) ». « La très grande amplitude de présence d'une partie de l'encadrement est également identifiée comme une source de fatigue pour ces derniers et sans doute de l'irritabilité dans les relations interpersonnelles », ajoutaient les élus. Sur les 287 CDI de la délégation, 211 salariés ont répondu et 35 sur les 61 CDD². « Très majoritairement, les salariés décrivent une charge de travail importante ayant un impact négatif sur leurs conditions de travail », résume le rapport d'Isast. Les journalistes sont ainsi

69 % à répondre qu'on leur « demande d'effectuer une quantité de travail excessive » et 68 % qu'ils ne disposent pas « du temps nécessaire pour effectuer correctement [leur] travail ». « De manière majoritaire, écrit le cabinet, les salariés décrivent une intensification de leur activité en lien notamment avec l'avènement des supports multimédia (podcasts, Facebook, WhatsApp, nouveaux outils informatiques sans formation...) mais aussi avec les changements organisationnels (rapprochement entre radio et télévision). » Un des témoignages recueillis résume beaucoup de ces points : « Ce qu'on nous demande concrètement sur le terrain en locale devient tout simplement irréalisable. Nos métiers évoluent : la radio devient radio filmée, il faut être réactif sur les réseaux sociaux, le site internet doit être rempli H-24, etc. Oui mais voilà, si nous sommes pour 90 % pleins de bonne volonté, les journées ne sont pas extensibles. Exemple : un reportage lambda qui demandait il y a encore quelques années à peine cinq heures en tout et pour tout (trouver l'idée, contacter la-les personnes, se rendre sur place, revenir et monter le sujet...) demande aujourd'hui le double de temps puisqu'en plus de ce travail "de base",

il est demandé de fournir photos, interviews bonus, articles, etc., pour alimenter le site internet. Nos métiers évoluent mais on nous en demande toujours plus. Sans attendre pour autant de notre part de la qualité. [...] J'ai ressenti une lassitude et fatigue extrême suite à mes nouvelles attributions à la rentrée, perdu du poids, pris l'habitude (puisque plus le temps) de partir de chez moi le ventre vide et de "déjeuner" devant l'ordi, d'enchaîner des journées à rallonge, à courir partout pour un sujet par ci, par là. [...] Jusqu'à l'épuisement. »

Peur des chefs... même quand tout va bien

Plusieurs témoignages évoquent la peur suscitée par les chefs, même quand tout va bien :

« Il m'est arrivé dans le passé de travailler avec des cadres à l'autoritarisme exacerbé et au mépris visible. [...] En ce moment, nous avons de la chance d'avoir un directeur bienveillant, à l'écoute. Du coup, moi-même et d'autres collaborateurs avons très peur de son départ car nous voyons nos collègues des autres radios souffrir d'un management autoritaire et méprisant. » « Les conditions de travail des CDD sont particulièrement précaires, avec parfois une mise en concurrence les uns par rapport aux autres », note Isast parmi ses nombreuses constatations. Pour autant, les relations d'équipes sont globalement décrites comme bonnes, avec des collègues jugés « professionnellement compétents » et sources d'aide et de soutien. De même, les dysfonctionnements ne

semblent pas une fatalité, puisque l'antenne d'Avignon apparaît comme cumulant les « résultats très positifs ».

Que fera la direction de Radio France de cette expertise et de celles qui suivront bientôt, dans les autres délégations de France Bleu ? Un épisode, dénoncé par la CGT de Radio France, suscite de la méfiance : « Comble du déni de dialogue social et provocation ultime, une semaine avant la remise de ce rapport explosif [en juin 2020], un directeur issu de cette même délégation [Sud Méditerranée] est nommé directeur territorial. »

- 1. Celle-ci comprend huit stations : Aix-Marseille, Avignon, Bastia-Ajaccio, Montpellier, Nice, Nîmes, Perpignan et Toulouse.
- 2. France Bleu compte 1 500 salariés, soit un tiers des effectifs de Radio France.



DE LA "TOLÉRANCE ZÉRO"

Sibyle Veil l'assure le 29 septembre dans un mail envoyé au personnel, « il persiste [à Radio France] des comportements et des paroles absolument inadmissibles ! » et la direction a « par le passé insuffisamment sanctionné des dérives parfois graves ». Ces propos de la PDG de Radio France viennent au lendemain de la présentation de l'enquête sur des « situations de harcèlements, d'ambiances et de propos sexistes ». Celle-ci a été déclenchée par le témoignage d'Amaïa Cazenave, alors journaliste spécialisée en rugby à Radio France, dans le documentaire « Je ne suis pas une salope, je suis une journaliste », diffusé en mars sur Canal+. Sibyle Veil, qui promet depuis plus de deux ans la « tolérance zéro », annonce que « onze procédures disciplinaires et une série d'entretiens de recadrage sont en ce moment en cours ». Une semaine après la diffusion du documentaire, le

SNJ-CGT de Radio France pointait pourtant « une inertie désespérante », la cellule d'alerte de Radio France, sollicitée plusieurs mois plus tôt par Amaïa Cazenave, n'ayant pas jugé opportun de déclencher une enquête. En revanche, cet été, plusieurs semaines avant la publication des conclusions de l'enquête lancée en avril, le directeur du service des sports, nommé début 2019, a été débarqué. Alors même qu'il s'attelait à tourner la page de son prédécesseur, Jacques Vendroux. « Ce qui aurait pu être un symbole fort, et non seulement de l'affichage – l'arrivée d'une femme à la direction des sports – se heurte à l'incompréhension. Les conditions douteuses, brutales et le calendrier de cette nomination ont généré un double malaise exprimé tant par les journalistes sportifs que par les victimes qui ont témoigné », dénonce un communiqué intersyndical de la CGT, de FO et de Sud.

France Médias Monde

Les correspondants à l'étranger

doivent être des journalistes salariés

France 24 impose depuis sa création à ses correspondants à l'étranger un statut de prestataire de services, pour contourner les règles du salariat. La justice lui a donné tort par deux fois, dans des dossiers soutenus par le SNJ-CGT.

Requalification de « contrats de commande [...] en un unique contrat de travail à durée indéterminée à compter du 15 novembre 2006 ». C'est un jugement en départage (donc avec un magistrat professionnel) sans équivoque qu'a rendu le 2 juillet le conseil de prud'hommes (CPH) de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) : France 24 (groupe France Médias Monde) ne peut pas prétendre que son correspondant dans un pays d'Afrique est un prestataire de services dépendant du droit commercial. Il est bien un salarié, soumis au droit du travail. Le CPH estime que le journaliste a apporté la preuve d'éléments multiples définissant le lien de subordination qui le lie à FMM. Ainsi, ce dernier « ne dispose pas d'une entière indépendance éditoriale dans l'exercice de son métier, la société FMM choisissant les sujets qu'il doit réaliser, pouvant lui donner des ordres ou directives et contrôler l'exécution de ses reportages ». Exemple : en avril 2020, il lui est demandé d'« envoyer

le script [d'un reportage] avant pour vérification ». Quelques jours plus tard, ce sont des changements dans un sujet qui lui sont imposés. « Les contrats de commandes de contenu d'information de M. [X] prévoient même l'application d'une décote lorsque des modifications ou corrections techniques ou éditoriales sont apportées à un reportage », précise le jugement.

“Demandes de reportages assorties de délais restreints”

Le CPH ajoute que le journaliste « reçoit régulièrement des demandes de reportages en lien avec l'actualité assorties de délais restreints ». Quelques lignes plus loin, on apprend que le correspondant « n'est pas totalement maître de son lieu de travail puisqu'il peut être envoyé dans d'autres pays de la région pour y couvrir l'actualité ». S'il s'est installé en 2006 dans le pays où il exerce désormais, c'est « à la demande de la rédaction pour y assurer le travail de correspondant de France 24 ». Mais il a également dû se rendre, pour des reportages, en Somalie, en Tunisie et en Libye. Enfin, les juges établissent que le journaliste « doit se tenir à la disposition permanente de la société France Médias Monde et qu'il peut être sanctionné financièrement sous la forme d'une réduction de 10 % sur l'échéance minimum du mois suivant s'il ne répond pas à une demande de la rédaction dans l'heure ».

Avec de telles constatations, la requalification en CDI ne pouvait qu'être prononcée. Un sérieux revers pour la politique de

France 24 consistant à nier le statut de salarié de ses correspondants à l'étranger au profit d'une relation de donneur d'ordres à prestataires, en leur imposant de créer une société de production ou en passant par une entreprise existante.

Les promesses n'ont pas été tenues

Début mai déjà, la cour d'appel de Versailles avait, dans un dossier similaire, également souligné l'existence d'un « lien de subordination » avec FMM à l'égard de la correspondante en Turquie de France 24. Après une période de salariat, cette dernière avait été obligée par son employeur de créer une société de production. La cour constate qu'entre ces deux périodes, « des demandes identiques [sont] formées à l'égard de Mme [Y] portant sur des propositions de sujets, l'avancée de dossiers, des délais à respecter, la nécessité d'être à disposition de la société dans le cadre d'horaires contraints ».

La cour d'appel a donc conclu que les prud'hommes de Boulogne-Billancourt sont bien compétents dans ce dossier, alors que ces derniers avaient, en mars 2020, jugé du contraire au profit du tribunal de commerce. « Il faut que la direction arrête de se soustraire à ses obligations légales », commente Sabine Mellet, déléguée syndicale SNJ-CGT à FMM. « En 2014, rappelle-t-elle, la direction avait promis que les correspondants qui voulaient redevenir salariés le pourraient. Il n'en a jamais rien été. » Désormais, c'est la justice qui rappelle le groupe public à ses promesses. ■

L. F.

“Sécurité globale” et SNMO

Pour le gouvernement, un camouflet à trois temps

Il y a d’abord eu la publication du rapport Delarue sur les relations entre policiers et journalistes. Puis les censures partielles de la loi « Sécurité globale » par le Conseil constitutionnel et du Schéma national de maintien de l’ordre par le Conseil d’État. Trois occasions de remettre en cause des dispositions liberticides.

Des « entraves croissantes et désinhibées de la part des forces de l’ordre » à l’égard des journalistes. Dans son rapport rendu le 3 mai, la commission Delarue sur les relations entre la presse et les forces de l’ordre dit les choses clairement. Elle formule trente-deux recommandations, dont celle de permettre aux journalistes de porter des équipements de protection, « qui leur sont aujourd’hui régulièrement confisqués ». Elle rappelle que les forces de l’ordre ne peuvent pas s’opposer à la prise d’images et de sons par les journalistes et qu’ils doivent pouvoir couvrir « sans menace d’interpellation la dispersion d’attroupements, dès lors [qu’ils] se désolidarisent physiquement des personnes appelées à se disperser, contrairement à ce que suggère le Schéma national de maintien de l’ordre (SNMO) ». Ce rapport rejette « tout mécanisme d’accréditation des journalistes couvrant des événements se déroulant sur la voie publique » et appelle à « garantir la possibilité pour les journalistes de couvrir des manifestations qui ont été interdites ou n’ont pas été préalablement déclarées ». Il ajoute qu’aucune discrimination policière ne doit exister entre

journalistes détenteurs ou non de la carte de presse. Reste cependant une question épineuse. Pour identifier les journalistes non détenteurs de la carte de presse, le rapport Delarue suggère « un modèle type “d’attestation employeur” » ou « une carte de presse spéciale “événement d’ordre public” ». Deux options unanimement rejetées par l’intersyndicale des journalistes. Les discussions se poursuivent avec le ministère de la Culture.

“Importance particulière” de la présence de la presse

Quelques semaines après la publication du rapport Delarue, le Conseil d’État, notamment saisi par les syndicats de journalistes, a annulé l’ensemble des dispositions du SNMO que la CGT et le SNJ-CGT contestaient. « La présence de la presse et des journalistes lors des manifestations revêt une importance particulière » et permet de « garantir que les agents de la force publique pourront être appelés à répondre de leur comportement à l’égard des manifestants et des méthodes employées », souligne le Conseil d’État. Ce dernier rappelle que les journalistes ont le droit de porter des équipements de protection qui vont jusqu’à dissimuler leur visage (casques, lunettes, masques, etc.) sans

avoir à justifier d’une identification spécifique. Les journalistes n’ont pas besoin d’être accrédités par les autorités « pour bénéficier d’un canal d’échange avec les forces de l’ordre durant la manifestation ». Ils peuvent continuer d’exercer librement leur mission d’information durant les opérations de dispersion d’un attroupement et ne pourront donc être poursuivis pénalement sur ce motif. Les longs mois de mobilisation n’auront pas été vains. Reste à savoir ce que contiendra le « nouveau » SNMO, qui sera présenté « avant novembre » selon Emmanuel Macron.

Exit l’ancien “article 24”

Le 20 mai, c’est le Conseil constitutionnel qui censurait partiellement la loi « Sécurité globale ». L’article 52 (anciennement 24), réécrit, sur le délit de « provocation, dans le but manifeste qu’il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, à l’identification » d’un membre des forces de l’ordre en opération est jugé contraire à la Constitution. Si l’utilisation des drones pour la surveillance des manifestations n’est pas remise en cause, les conditions qui étaient fixées par la loi portent « atteinte au droit au respect de la vie privée ». Le Conseil constitutionnel va plus loin concernant l’utilisation des caméras embarquées par la police pour transmission en direct, la jugeant « contraire à la Constitution ». Malheureusement, il a aussi validé des dispositions très dangereuses, comme la multiplication des possibilités de contrôle et la privatisation de certaines missions régaliennes de sécurité de l’État. ■



LE MÉDIA

LE POUVOIR

aux salariés et aux socios

Après plus de trois années d'existence, Le Média est devenu une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Fruit de la mobilisation des salariés et notamment de la section CGT, cet accomplissement ouvre de nouveaux défis.

Par Rémi Kenzo-Pagès



LISA NOVAL

« Un nouveau média fondamentalement alternatif par sa gouvernance, son modèle économique et son fonctionnement. Généraliste, diffusé gratuitement sur Internet, audiovisuel et écrit, ses objectifs devront être clairs. Ce média, coopératif, sera indépendant : sa gouvernance impliquera ses sociétaires, ses salarié-es et ses "bénéficiaires". » Par ces mots, le manifeste rédigé au lancement du Média, fin 2017, pose les bases et définit le projet éditorial mais aussi celui de sa structure.

Devenir une coopérative est une promesse fondatrice du Média ; c'est désormais chose faite depuis le printemps. Une nouveauté soulignée le 5 mai par le SNJ-CGT du Média dans un communiqué qui rappelle qu'elle est l'aboutissement de trois années de lutte des salariés. Il faut dire que ce n'était pas gagné et, depuis 2018, la section CGT de l'entreprise n'a eu de cesse de rappeler aux directions successives cet engagement. Dès le 19 décembre 2018, les syndiqués CGT

évoquent dans un communiqué leur attachement à cette promesse, au moment où une nouvelle direction met en pause le processus coopératif. Déjà à l'époque, le SNJ-CGT écrit qu'il n'est pas possible de « parler du Média sans parler des luttes menées par ses salariés ». Comme un présage de ce qui sera obtenu après d'âpres mobilisations.

Soif de démocratie et de collégialité

Le Média est une structure composée majoritairement de jeunes salariés qui ont pour ambition la création d'un modèle médiatique nouveau, tant éditorialement que par son fonctionnement. L'équipe recrutée est autant attachée qu'enthousiaste à la perspective de faire partie d'une coopérative qui permet aux travailleurs de s'approprier leur outil de production. À l'image par exemple de nouvelles coopératives qui fleurissent chez les livreurs à vélo, dans la restauration ou le ferroviaire, là aussi faisant suite à des mobilisations sociales et avec l'implication

de syndicalistes. L'idée de tenter l'aventure dans le secteur de l'information, en permettant aux salariés de prendre en main leur destin professionnel, séduit évidemment. Cela prend du temps, quitte parfois à frustrer le collectif qui a soif de démocratie et de collégialité.

Ce désir d'horizontalité pousse l'équipe à entamer une réorganisation de la rédaction, plus conforme à ce qu'elle défend et véritable garantie de son indépendance. Les mots d'ordre : l'auto-organisation et l'intelligence collective. Exit le poste de directeur de la rédaction. Exit les gourous médiatiques. Ce fonctionnement porté par les syndiqués du Média est esquissé le 18 septembre 2020 dans un texte CGT intitulé « Pour un Média des travailleur-ses », rappelant que « Le Média n'est pas une rédaction comme les autres » et qu'il s'agit d'une « petite équipe » qui mène une vie « rocambolesque ».

Tout est encore à construire

Cela implique de longues réunions, souvent, des discussions interminables, parfois. Il faut aussi composer avec les socios, des sociétaires du Média, qui ne se contentent pas de financer, lire ou regarder les contenus des journalistes mais qui s'impliquent aussi dans la vie de la coopérative après l'achat de parts sociales (à partir de 1 €). Des désaccords demeurent, signes d'une culture revendicative vive et de la présence d'une forte diversité dans la petite équipe. Et la SCIC, bien qu'elle soit une nouvelle étape dans la vie du Média, ne garantit ni pérennité, ni bonne gestion. Tout est encore à construire, avec un conseil de surveillance à élire, composé de salariés mais aussi de socios. Ce dernier nommera une nouvelle direction. Un processus qu'accompagne la section CGT, qui reste mobilisée et attentive. Le passage en coopérative ne tait pas toutes les contradictions et ouvre par ailleurs de nouvelles questions relatives à la place et au rôle du syndicat dans ce développement. Comment doit-il s'impliquer et quelle part relève de la cogestion ? Autant de défis à relever. ■

ESPIONNAGE

Pegasus, une arme contre la liberté de la

Piloté par Forbidden Stories et Amnesty International, le « projet Pegasus » a révélé une vaste opération d'espionnage à travers le monde. Parmi les cibles, des journalistes, dont quelques Français. Ces derniers ont eu, semble-t-il, le tort de s'intéresser à certains dossiers marocains. Rosa Moussaoui, journaliste à *L'Humanité*, se confie à *Témoins*.

« Ce logiciel espion est une arme de guerre. Il faut un traité international de non-prolifération ! » Rosa Moussaoui, journaliste à *L'Humanité*¹ ne décolère pas. Elle fait partie de celles et ceux, en France, que le pouvoir marocain est soupçonné d'avoir surveillés via Pegasus, le logiciel de la firme israélienne NSO. Comme Lénaïg Bredoux et Edwy Plenel, de Mediapart, Dominique Simonnot, ancienne journaliste du *Canard enchaîné*, ou encore des confrères et consœurs du *Monde*, de l'AFP, de France 24, du *Figaro*... L'affaire, révélée par le consortium Forbidden Stories et Amnesty International, associés à 17 médias internationaux (dont Radio France et *Le Monde*), donne le vertige. L'enquête du consortium et d'Amnesty fait état d'une liste de 50 000 numéros de téléphone, qui « montre qu'au moins 180 journalistes ont été sélectionnés comme cibles avec ce logiciel dans le monde, particulièrement en Inde, au Mexique, au Maroc et en France ». S'y ajoutent les numéros « de militants des droits de l'homme, d'universitaires, de syndicalistes, de diplomates, d'hommes et de femmes politiques et de plusieurs chefs d'État ».

Contactée en avril dernier par Forbidden Stories, Rosa apprend que le sien figure aussi sur la liste. De l'automne 2019 à mars 2020, elle note effectivement des événements étranges – surchauffe, applications qui s'ouvrent seules, blocage de son appareil... –, mais croit à un dysfonctionnement de son mobile, dont elle se débarrasse. Rosa écrit régulièrement sur les mouvements sociaux et politiques qui agitent le royaume marocain. Elle est habituée aux actes d'intimidation lors de ses reportages sur place : policiers en civil devant la porte

de la maison où elle est hébergée, tentative de confiscation de son ordinateur et de son téléphone, prise en filature avec le photographe qui l'accompagne...

Une visioconférence sous surveillance

Mais les événements vont bientôt prendre une autre ampleur. À l'été 2020, Rosa enquête avec sa consœur de Mediapart Rachida El Azzouzi sur le sort du journaliste marocain Omar Radi. « C'est une voix critique qui travaille sur des dossiers qui dérangent : corruption, accaparement des terres, soulèvement du Rif... Ses ennuis commencent fin 2019. Il est emprisonné quelques jours, puis libéré grâce à une campagne de mobilisation », rappelle Rosa. En juin 2020, Amnesty International révèle que le téléphone du journaliste marocain est espionné via Pegasus.

Aussitôt, la justice marocaine ouvre une enquête contre lui pour « espionnage ». Puis une de ses collègues l'accuse de viol. « Pour nous, c'était incroyable, la stupéfaction totale », témoigne Rosa.

Publiée en septembre, la longue enquête des deux journalistes françaises suscite le doute sur ces accusations de viol, une arme déjà utilisée par le pouvoir marocain contre des journalistes. La collecte des informations a été émaillée de signes troublants. « Certains interlocuteurs me rapportaient des discussions que j'avais eues avec mes sources et qu'ils n'étaient pas censés connaître », indique Rosa. Lors d'une visioconférence avec un de ses informateurs, une personne se connecte avec identité masquée et caméra éteinte. « J'ai immédiatement coupé l'entretien mais ma source a fini en prison quelques semaines plus tard », ajoute-t-elle.

“La surveillance sert aussi à intimider” Lénaïg Bredoux, Mediapart

« Pegasus a accès à toutes vos données personnelles : photos de vos enfants, votre application de compte bancaire, vos vidéos... C'est une intrusion très désagréable dans votre vie personnelle », explique Lénaïg Bredoux, journaliste à Mediapart, dans une émission vidéo diffusée le 29 juillet par le site d'information en ligne. Mais, poursuit-elle, « quand on est journaliste, cela entraîne de grosses difficultés professionnelles, dans son rapport à ses sources et ses interlocuteurs. [...] La surveillance, cela sert à récolter des informations, mais c'est aussi de l'intimidation. » Que ce soit au Mexique, en Arabie saoudite, en Azerbaïdjan ou au Maroc, des journalistes ont même été « emprisonnés, réduits au silence ou assassinés », souligne-t-elle. Comme *Le Canard enchaîné* ou *L'Humanité*, Mediapart a porté plainte. Le Maroc, lui, a porté plainte pour diffamation contre Mediapart, *Le Monde*, *L'Humanité*, Radio France, Forbidden Stories et Amnesty International. ■

e presse

Des autorités françaises passives, voire complaisantes

Les représailles contre les journalistes marocains sont monnaie courante. « Ici [en France], avec les libertés et les droits dont nous disposons encore – même s'ils sont menacés –, on pouvait prendre leur relais. Désormais, le pouvoir marocain exporte ses menaces contre des ressortissants français », dénonce Rosa. Elle juge « très préoccupante la passivité des autorités françaises » et pointe même « une complaisance qui confine à la compromission ».

Rosa et son journal ont déposé une plainte. Le SNJ-CGT s'y est associé, notamment parce que les faits dénoncés portent atteinte au « principe fondamental de la confidentialité des sources de la journaliste ». Elle a été entendue fin septembre. « J'ai confiance dans les magistrats. Il faut que l'enquête préliminaire ouvre sur une instruction judiciaire. Mais aucune confiance dans le ministre de la Justice [Éric Dupont-Moretti], qui a été l'avocat de Mohammed VI », rappelle-t-elle. Certains précédents incitent en effet à la prudence. Visé par plusieurs plaintes pour torture déposées en France, le chef des services de renseignement marocain, Abdellatif Hammouchi, avait été convoqué par la justice française en février 2014. Fureur du Maroc et grosse brouille diplomatique. En janvier suivant, la ministre de la Justice Christiane Taubira et son homologue marocain annonçaient la signature d'une « convention d'entraide judiciaire », validée quelques mois plus tard par le Parlement français. Le texte prévoit qu'un juge français, dans une procédure concernant des faits commis par un Marocain au Maroc, décide « prioritairement son renvoi à l'autorité judiciaire » marocaine. Cerise sur le gâteau, Abdellatif Hammouchi se voit promettre en février 2015 la Légion d'honneur par Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur. ■

1. Rosa Moussaoui est par ailleurs candidate du SNJ-CGT aux élections à la CCIJP.

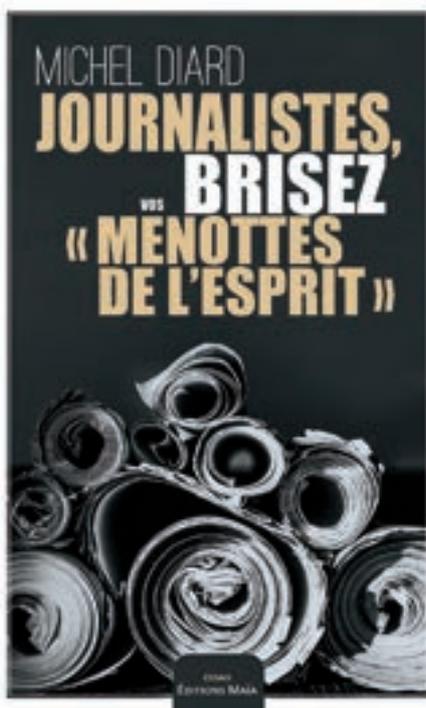
HOMMAGE



Laurent Bouyrie, le militant et le bon vivant

« La camaraderie avait vraiment un sens pour lui. » Laurent Mardelay, trésorier du SNJ-CGT, garde de Laurent Bouyrie l'image à la fois d'un militant et d'un bon vivant. Originaire du Jura, il avait fait sa vie à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne). Le repas de la Fête de l'Huma était pour ce militant communiste un rendez-vous incontournable. Ancien de *France-Soir*, puis de l'imprimerie Riccobono de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), il a été secrétaire de la catégorie « photograpeurs » au SGLCE-CGT. Fin 2020, il s'est résolu à abandonner ses mandats. « Je suis atteint depuis deux ans d'un cancer du péritoine et, malgré différentes chimiothérapies et nombre d'opérations, y compris expérimentales, la maladie progresse de manière irrémédiable », écrivait-il alors à ses camarades. Il savait l'issue fatale inéluctable. Elle est intervenue le 23 août, il n'avait que 54 ans.

En 2007, une grosse majorité des photograpeurs ont changé de statut et sont devenus journalistes. Laurent Bouyrie fait partie de ceux qui, au sein du SGLCE, ont œuvré pour la double appartenance avec le SNJ-CGT. « Malgré les difficultés rencontrées tout au long de ce mandat, il fut pour moi une période exceptionnelle faite d'échanges, de débats et de convivialité avec les camarades dans les entreprises », témoignait-il. Certains au SNJ-CGT se souviennent aussi qu'en juin 2016, lors du 29^e Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), à Angers, il s'était démené pour faire imprimer le journal du congrès. Le diaporama diffusé lors de ses obsèques s'est conclu par ces mots de Laurent Bouyrie : « Profitez de la vie ! » Merci camarade, nous tâcherons de suivre tes conseils ! ■



« Prétendue liberté de l'information », « journalisme de connivence », censure... Dans son dernier essai, Michel Diard revient sur les maux du journalisme, mais aussi sur les conséquences néfastes de la mainmise de quelques milliardaires sur l'essentiel des médias.

Par Patrick Kamenka

« L'information est un service public et un bien commun », clame d'entrée de jeu Michel Diard dans son ouvrage *Journalistes, brisez vos menottes de l'esprit*, consacré à l'état de la profession et au système médiatique. Cette réaffirmation de principe est plus que jamais nécessaire face à un redoutable processus de concentration des médias du fait de la mainmise d'une poignée d'oligarques – Niel, Bolloré, Drahi, Dassault, Lagardère, Arnault, Kretinsky... – sur les industries de l'information et de la culture. Ancien dirigeant du SNJ-CGT, Michel Diard n'y va pas par quatre chemins : « Comment ne pas être affligé en observant la poursuite de concentrations des médias et aussi la vacuité dans laquelle s'enfoncent information et champ journalistique ? » Le livre rappelle aussi quelques vérités sur la période mitterrandienne, marquée par le scandale

Un cri d'alarme SUR L'ÉTAT de la presse et du journalisme

des écoutes, notamment de journalistes, en partie pour protéger le « secret » de l'existence de sa fille naturelle, Mazarine. Une période marquée également par la libéralisation de l'audiovisuel, avec la création de Canal+ en 1984 et le lancement de La 5 de Berlusconi et Seydoux en 1986. La privatisation de TF1 ayant eu lieu, elle, sous la cohabitation. On rappellera aussi l'échec de la loi « anti-Hersant », qui a au contraire conduit au redoublement des concentrations.

Les éditorialistes et le « dénigrement des gueux »

Concernant la période actuelle, Michel Diard fustige le milliardaire breton Vincent Bolloré, qui se targue d'exercer le *final cut* dans ses médias. Celui qui a pris le pouvoir à Vivendi n'a-t-il pas mis fin brutalement à la lutte des journalistes pour exercer leur métier en décapitant la rédaction d'I-Télé, devenue depuis la chaîne ultra droitière CNews ?

Riche en illustrations sur la dégradation de la qualité de l'information, le livre met également l'accent sur les maux qui affectent les journalistes, victimes d'une précarisation galopante, confrontés à la montée en puissance de l'autocensure dans les rédactions. L'ouvrage dénonce tout à trac la capture des médias par les grands groupes et leurs patrons milliardaires, pour qui les supports sont avant tout des produits d'appel, des outils d'influence. Sans oublier l'impact redoutable des Gafam sur les contenus de l'information.

L'exemple de la couverture des luttes sociales est particulièrement souligné par l'auteur, qui décoche ses flèches aux éditorialistes pratiquant le « dénigrement des gueux »,

érigeant ainsi un « bouclier autour de la caste qui gouverne ». L'ouvrage s'inquiète d'une adhésion toujours plus forte à la pensée unique du libéralisme dans l'audiovisuel public. La présence, depuis 2008, de Dominique Seux dans la matinale de France Inter l'illustre parfaitement. Du lundi au jeudi, le directeur délégué de la rédaction des Échos a les mains libres pour vanter, dans son « édit éco » et sans contrepoint, les recettes du libéralisme. Concession minimaliste au pluralisme : le vendredi, il est confronté à Thomas Piketty.

Le « mépris » d'Emmanuel Macron envers les rédactions

Face au pouvoir jupitérien, l'auteur s'en prend aux rapports du chef de l'État Emmanuel Macron avec les journalistes, n'hésitant pas à dénoncer son « mépris » face aux rédactions. Le président de la République, prompt à choisir ses interlocuteurs, ne se prive pas de vexations et de leçons de morale lorsqu'il est confronté à une question qui lui déplaît. On l'a particulièrement vu lors de « l'affaire Benalla ».

L'essai constitue un cri d'alarme qui tombe à point nommé au moment où éclate l'affaire d'espionnage Pegasus à l'encontre de près de deux cents journalistes dans le monde, mais aussi des avocats, des défenseurs des droits de l'homme, traqués par le logiciel de la société de cyber-surveillance israélienne NSO.

En conclusion, Michel Diard appelle les « travailleurs du cerveau » à s'unir pour libérer l'information de tous les prédateurs, convoquant les mannes de Bertolt Brecht. ■

Journalistes, brisez vos menottes de l'esprit, Michel Diard, éditions Maïa, 160 p., 19 €.



PROFESSIONNELS DE LA PRESSE nous protégeons vos talents.

Audiens est le partenaire de confiance de tous les professionnels de la culture et de la création. Sa vocation : protéger les personnes tout au long de la vie, faciliter le quotidien, offrir des solutions innovantes adaptées aux métiers et aux spécificités des professions.

- Retraite complémentaire Agirc-Arrco
- Assurance de personnes
- Congés spectacles
- Accompagnement solidaire et social
- Autres services aux professions

www.audiens.org



AUDIENS

Afghanistan

Jeune réfugié il y a quinze ans,

En arrivant à Calais en 2006, Mustafa Mohammad était un jeune réfugié afghan. Aujourd'hui, il est JRI à la rédaction locale de France 3, à Boulogne-sur-Mer. Cet été, il était à Kaboul, dans sa famille, quand les talibans ont investi la ville. Il a été exfiltré *in extremis*, avec sa famille.

Par **Véronique Marchand**

Le 24 août dernier, je découvre au « 20 h » de France 2 une courte interview de mon confrère de France 3 et ami Mustafa Mohammad, exfiltré *in extremis* de Kaboul, où il séjournait depuis mi-juillet. Stupeur et peur rétroactive : il a eu très chaud. Je connais Mustafa depuis 2013, date de son arrivée comme apprenti JRI à la rédaction de France 3 Lille. Mustafa avait 23 ans et déjà un long passé de réfugié en France.

“On s’est fait piéger”

Mes mandats syndicaux et mes fonctions professionnelles m’ont permis de le soutenir pour obtenir une embauche définitive à France 3, puis la nationalité française. Voici son témoignage et son portrait.

« Avec mon frère Wali, on s’est dit que les talibans allaient arriver à Kaboul avant la fin de l’année. Donc, l’idée, c’était de profiter de l’été pour aller présenter ma petite fille de sept mois à ses grands-parents. Sur place, on regardait les chaînes d’info locales annoncer les régions qui tombaient les unes après les autres, mais on se disait que Kaboul serait la dernière ville à tomber, parce qu’il y a un gouvernement qui avait ses intérêts à défendre. On pensait que les dirigeants corrompus défendraient leur régime à tout prix, d’autant que l’armée était concentrée sur la capitale. Même les meilleurs connaisseurs du pays ne voyaient pas les talibans arriver avant octobre.

Quand ils sont entrés le dimanche 15 août à midi, on n’a pas entendu un coup de feu.

Lorsque je les ai vus, je me suis dit qu’on était piégé. Ma crainte, c’était qu’on se fasse prendre à un check-point avec des papiers français, risquant une demande de rançon ou même une punition avec torture. Parce que mon frère, sa famille, ma femme et moi sommes français mais d’origine afghane : ils n’auraient pas manqué de nous reprocher d’avoir fui le pays, d’être des traîtres et des mécréants.

“À partir du 10 août, une ambiance très tendue”

« En fait, à partir du 10 août, on sentait une ambiance très tendue à Kaboul. Tout le monde avait peur. Tout le monde essayait de changer de l’argent pour modifier ou acheter un billet d’avion. Et moi aussi : quand j’ai

Itinéraire d’un réfugié de Kaboul à Calais

Mustafa a aujourd’hui 31 ans, dont quinze passés en France. Son frère aîné, Wali, et surtout la famille d’accueil qui héberge alors ce dernier dans le Pas-de-Calais, arrivent à lui faire quitter l’Afghanistan avec un visa, en 2006. Les Loeuilleux, Joël et Geneviève, sont une famille de militants à la Ligue des droits de l’homme. Trois ans plus tôt, à la fermeture du camp de Sangatte, ils rencontrent et hébergent Wali, qui a fui l’Afghanistan. La justice le place chez eux. Mustafa abandonne alors son idée de rejoindre leur sœur à Londres. Il demande et obtient l’asile en France. Les deux frères ont perdu leur père, assassiné par les talibans, puis leur mère, morte dans l’explosion d’un attentat suicide à Kaboul.

Mustafa – qui à l’époque ne parle pas un mot de français – a

16 ans lorsqu’il rejoint son frère. Après quatre années de collège et de lycée, il intègre la fac de droit à Lille. En 2009, son frère Wali se fait connaître avec la publication de son récit¹. À l’occasion d’une présentation à Lille de l’ouvrage de son frère, Mustafa rencontre Martine Aubry et le patron de France 2, le Nordiste Jean Réveillon. Leur coup de pouce permet à Mustafa d’intégrer comme stagiaire la rédaction locale de France 3 Côte d’Opale, à Boulogne-sur-Mer, et d’entamer l’apprentissage du métier de JRI à l’École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille. Après France 3 Lille, ce sera France 3 Nancy, puis l’intégration à France Télévisions en 2016, avant d’obtenir la nationalité française en 2018. ■

1. De Kaboul à Calais. L’incroyable périple d’un jeune Afghane, Wali Mohammadi et Geoffroy Deffrennes, éditions Robert Laffont.

JRI à France 3 aujourd'hui

voulu changer nos billets de retour, on m'a répondu qu'il n'y avait plus de places dans les avions avant septembre. J'ai appelé le service d'aide d'urgence aux Français pour savoir si on pouvait se réfugier à l'ambassade. Ils m'ont répondu oui. De fait, ils m'ont appelé le 15 août, dès l'arrivée des talibans, pour me prévenir que j'avais une heure pour arriver à l'ambassade avec ma famille, soit sept personnes en tout. À l'ambassade, les candidats au départ étaient inscrits sur des listes par ordre de priorité : les Français, les Afghans ayant travaillé pour la France, les Afghans menacés, etc. On y est resté quarante-huit heures et on s'y est repris à trois fois pour arriver à l'aéroport. La première tentative en hélico a échoué à cause de tirs à la kalachnikov sur l'appareil. La deuxième fois, on est parti en bus blindé, mais comme cela s'est su, y compris en France – par les réseaux sociaux –, le président de la République a décidé d'annuler le convoi. Le risque, c'était que le bus soit pris d'assaut par des Afghans tentant leur chance ou par des bandits pour

obtenir une rançon. On a dû retourner à l'ambassade. Pour la troisième tentative, la bonne, on est parti en voitures blindées dans un convoi entre des bus. Le trajet, qui normalement dure dix minutes, a pris une heure et demie. On s'est fait arrêter par les talibans qui refusaient de laisser passer les Afghans du convoi. Il a fallu négocier.

“Dans le pays, tout le monde a peur”

« Les talibans se sont sans doute améliorés en communication mais ils sont aussi cruels, sauvages et violents qu'avant. Dans la région de Kaboul, ils ont investi un hôpital militaire et ont tout cassé à l'intérieur, chassé le personnel, à tel point que sur cinquante médecins, il n'en reste plus que trois. Les talibans ont commencé par prendre le contrôle des douanes, pour ne pas freiner le commerce international et l'arrivée des denrées. Ils savent que la famine est leur ennemie, d'autant que les banques sont fermées. Ils ont aussi tout de suite pris

un décret fixant les prix des denrées de base pour éviter leur flambée. Le risque, c'est l'augmentation de la pauvreté. Risque avéré car de nombreuses femmes ont perdu leur travail. Beaucoup ont dû fermer boutique : salons d'esthétique, de coiffure, couturières...

“Un jour, les talibans seront vaincus”

« Je ne regrette pas d'être allé à Kaboul. On a pu revoir famille et amis et on a réussi à faire sortir mes beaux-parents, parce que ma belle-mère est enseignante et son école a été couverte de tags annonçant sa fermeture. Elle a été menacée avant de perdre son travail. Et j'ai pu aussi aider d'autres Afghans avec papiers français en les renseignant sur la marche à suivre pour partir. Cette aventure a montré que tous les efforts que j'ai faits au quotidien depuis que je suis en France ont servi à quelque chose : si je n'avais pas eu de papiers français, je ne m'en serais pas tiré, et ma famille non plus. » ■

Solidarité, ici et là-bas

« À chaque instant, j'ai peur qu'ils me trouvent et qu'ils me tuent », explique un journaliste, responsable d'une des deux organisations afghanes affiliées à la Fédération internationale des journalistes (FIJ), dans un témoignage publié par la FIJ le 22 septembre. « En tant que journaliste, il est difficile de travailler sous le régime des talibans car ils ne respectent pas nos droits », témoigne-t-il. « En tant que syndicaliste, je sens que ma vie est encore plus en danger. J'ai protégé les droits des journalistes et des travailleurs des médias nationaux et internationaux et j'ai critiqué la politique des talibans », ajoute-t-il. Le SNJ-CGT, le SNJ et la CFDT Journalistes ont remis le 31 août au ministère des Affaires étrangères une liste de cent trente-sept noms de journalistes afghans. « Les autorités doivent poursuivre leur mission d'aide à toutes celles et ceux qui, en grand danger, désirent quitter l'Afghanistan. Les journalistes et travailleurs des médias font partie des cibles affichées des talibans, les femmes étant doublement visées », insistent les syndicats. La solidarité concerne aussi les consœurs et confrères déjà en France. Le SNJ-CGT, avec la FIJ, a particulièrement aidé Elyas Ehsas, reporter de guerre afghan, qui a fui les talibans en 2015. Il a rejoint la France en 2020 après un séjour en Suède, où il est menacé d'être expulsé. Fin août, sa famille a cependant pu rejoindre la France. « Le bonheur ! Le soulagement », réagissait-il sur Twitter. ■

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

nous

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.